

# PRIVÉ.ES D'EMPLOI OU ESCLAVES POTENTIELLES ?



## La Loi « pour le plein emploi »

Inscription auprès de France Travail de toutes les personnes sans emploi :

- Inscrit.es au Pôle emploi,
- Demandeur.ses du RSA et conjoint.e, concubin.e ou partenaire pacsé.e
- Jeunes demandant un accompagnement auprès des missions locales
- Personnes handicapées

Signature **OBLIGATOIRE** d'un contrat d'engagement à effectuer 15 heures d'activité, plancher minimum, jusqu'à 35 heures en cas d'activité salariée.

Si ces heures d'activité ne sont pas effectuées **suppression des allocations** ! Et France Travail pourra **radier la personne** de la liste des demandeurs d'emploi.

La loi du 21 décembre 2022 introduit un nouveau mécanisme de modulation de la durée d'indemnisation d'assurance-chômage en fonction de la situation du marché du travail. Elle prévoit une **baisse de 25% de la durée maximum d'indemnisation lorsque le taux de chômage est en-dessous de 9%** ou qu'il ne varie pas de +0,8 point en un trimestre. Sortez vos calechettes parce qu'en face, **soyez sûr.es qu'ils sauront s'arranger pour rogner vos droits !**

Les capitalistes rêvent de notre travail gratuit (ou quasi...) !

**LES GENS LÀ VEULENT EXPLOITER NOTRE FORCE DE TRAVAIL.**

**ALORS, DÉBATTONS, ÉCHANGÉONS, REGROUPONS NOUS POUR AGIR !**

### Augmentation déjà annoncée du coût de la vie au 1er janvier 2024

- Electricité + 10 %
- Loyer + 3,5%
- Mutuelles + 10% (minimum)
- Frais bancaires + 3,5%
- Assurances Autos + 5%
- Assurances Habitation + 5%
- Réparation Autos + 8,4%
- Péages Autoroutiers + 3,5 %
- Abonnements transports, ça augmente partout !

### Et en même temps...

#### Hausse des dividendes des entreprises du CAC 40

- 2023 : 67,1 milliards d'euros
- 2022 : 56,5 milliards d'euros
- 2021 : 45,6 milliards d'euros
- 2020 : 28,6 milliards d'euros
- 2019 : 49,2 milliards d'euros
- 2018 : 42,7 milliards d'euros
- 2017 : 39,2 milliards d'euros

**POUR UN VÉRITABLE STATUT DU SALARIÉ**

**AVEC GARANTIE DU SALAIRE ENTRE DEUX EMPLOIS !  
INDEMNISATION DU CHÔMAGE AU MINIMUM DU SMIC !**